****

**FORMULAIRE DE  
 DEMANDE DE SUBVENTION**

**ANNEE 2023**

**SAISON SCOLAIRE 2023-2024**

Cadre réservé à l’administration

Dossier complet

Oui  Non

N° de tiers :

Direction générale des Services

Direction Générale Adjointe Développement et Aménagement Durable

Direction Culture, Tourisme et Sport

Service Sport

**sport@yvelines.fr**

**DISPOSITIF SPORT SCOLAIRE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

**« SCORE »**

**Attention ! Cette demande de subvention ne peut se faire que par téléprocédure via le Portail des subventions. Les formulaires manuscrits ne seront pas pris en compte.**

**MERCI DE COMPLETER UNE DEMANDE PAR SECTION SPORTIVE**

**Dépôt des canditatures : du 12 juin au 31 juillet 2023**

**Le dispositif sport scolaire réussite éducative « Score » s’adresse aux collèges qui disposent d’une ou plusieurs sections sportives scolaires (SSS) ou sections d’excellence sportive (SES), situés dans une commune de la géographie prioritaire de la politique de la ville définie par le Département des Yvelines ou accueillant au moins 25 % d’élèves issus de cette même géographie prioritaire.**

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

**STRUCTURE**

NOM DE L’ETABLISSEMENT : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ADRESSE DE L’ETABLISSEMENT : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

TELEPHONE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

COURRIEL DE L’ETABLISSEMENT : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NOM-PRENOM DU PRINCIPAL : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

TELEPHONE DU PRINCIPAL :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

COURRIEL DU PRINCIPAL : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

• **Votre établissement dispose-t-il d’un projet pédagogique spécifique à la section sportive ?**

Oui  Non

**• Votre établissement dispose-t-il d’un partenariat avec une fédération sportive, ses instances déconcentrées ou un club local ?**

Oui  Non

**Si oui, préciser le nom de la structure fédérale** : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**• Votre établissement dispose-t-il d’un encadrement sportif qualifié (enseignant d’éducation physique et sportive ou éducateur sportif agréé par la fédération concernée) ?**

Oui  Non

**• Votre établissement est-il situé dans une commune classée en géographie prioritaire de la politique de la ville définie par le Département des Yvelines** Choisissez un élément.

Oui  Non

**Si non, est-ce qu’un minimum de 25% des élèves inscrits dans la section sportive ont leur domicile dans cette même géographie prioritaire** :  Oui  Non

**RESPONSABLE ADMINISTRATIF DU DOSSIER**

NOM-PRENOM : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

FONCTION : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

TELEPHONE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

COURRIEL :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**SECTION SPORTIVE**

DISCIPLINE SPORTIVE CONCERNÉE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NOM ET PRENOM DU COORDINATEUR DE LA SECTION SPORTIVE :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

TELEPHONE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

COURRIEL : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

NOMBRE D’ELEVES INSCRITS DANS LA SECTION SPORTIVE : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L’ETABLISSEMENT POUR LA SECTION SPORTIVE

**BUDGET PREVISIONNEL**

BUDGET GLOBAL DE LA SECTION SPORTIVE (HORS PERSONNEL EDUCATION NATIONALE) :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE**:**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

SYNTHESE DU BUDGET PREVISIONNEL

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| DEPENSES | | RECETTES | |
|  | MONTANT |  | MONTANT |
| Matériel sportif | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Ministère de l’éducation nationale | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Location (ligne d’eau) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Région Ile-de-France | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Equipement vestimentaire | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Département des Yvelines | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Transport | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | EPCI | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Suivi médical | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Commune | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Prestation de personnel (intervenants extérieurs) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Etablissement scolaire | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Hébergement (sur des déplacements extérieurs) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Fédération sportive (ligue ou comité départemental) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| Autres prestations (à préciser) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Autres (à préciser) | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| TOTAL | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | TOTAL | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

**ENGAGEMENT ET PIECES A TRANSMETTRE**

**RIB de l’établissement.**

**Bilan d’activités de la SSS (année 2022/2023).**

**Bilan financier de la SSS (année 2022/2023).**

**Le formulaire « Dispositif sport scolaire réussite éducative « Score ».**

**J’atteste de la complétude du dossier.**

**J’atteste avoir pris connaissance du règlement du dispositif d’aide.**

**Je certifie l’exactitude des renseignements indiqués dans le présent formulaire.**

**Je consens au traitement des données dans le but de l’attribution d’une subvention.**

**Date**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

**Nom et signature du représentant légal**

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

**MENTIONS D’INFORMATION**

**Information sur le responsable de traitement**

Le traitement relatif à l’attribution d’une subvention pour les collèges yvelinois publics ou privés sous contrat d’association ayant au moins une section sportive scolaire ou une section d’excellence sportive, situés dans une commune classée dans la géographie prioritaire de la politique de la ville par le Département ou accueillant au moins 25% d’élèves issus de cette même géographie prioritaire dans ces classes, est mis en œuvre par le Département des Yvelines, représenté par son Président en exercice, domicilié au 2 place André Mignot, 78 000 Versailles.

Le traitement concerne uniquement la demande de subvention liée au dispositif « Sport Scolaire Réussite Educative - SCORE » dont les bénéficiaires sont désignés dans l’article 3 du règlement voté par délibération de l’Assemblée départementale le 17 février 2023.

**Information sur la base juridique du traitement/de la collecte de données**

Les données sont collectées sur la base de l’article 6(1)a du règlement général sur la protection des données (RGPD). Le traitement a pour base légale le consentement dans le but de : soutenir les sections sportives scolaires, favoriser l’accès au sport pour tous, rendre attractif les établissements scolaires situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, permettre aux collégiens de concilier leur scolarité et une pratique sportive, faire du sport un outil au service des politiques sociales, d’inclusion et éducatives et valorsier le territoire sportif des Yvelines.

Les données personnelles qui sont collectées sont les suivantes :

* **Etat civil, identité, données d’identification :**

**Principal(e) de l’établissement scolaire :** nom, prénom, téléphone professionnel, courriel professionnel.

**Responsable administratif du dossier de demande de subvention :** nom, prénom, fonction au sein de l’établissement, téléphone professionnel, courriel professionnel.

**Coordinateur de la section sportive :** nom, prénom, téléphone, courriel

Autres données :

* **Vie scolaire et sportive :** projet pédagogique de la SSS,partenariat avec une structure fédérale sportive, qualification de l’encadrement sportif, zone géographique de domiciliation des élèves de la SSS
* **Informations d’ordre économique et financier :** relevé d’identité bancaire, budget réalisé et prévisionnel de la SSS

Les informations relatives à l’état civil (identité, données d’identification), la vie scolaire et sportive, et les informations d’ordre économique et financier de l’établissement sont des données obligatoires. Sans la fourniture de ces données, l’établissement ne pourra pas obtenir la subvention attribuée dans le cadre du dispositif « SCORE ».

**Information sur la durée de conservation et les éventuels destinataires**

Les données personnelles seront conservées 10 ans après le vote de l’aide puis elles seront détruites.

Les données (état civil, identité, données d’identification, vie scolaire et sportive) pourront être éventuellement transmises à nos partenaires. A cette occasion, **nous vous enverrons un mail afin d’obtenir votre consentement à cette transmission**. Sans votre consentement, aucune donnée ne sera transmise. Les destinataires potentiels sont les suivants : collectivités territoriales des Yvelines, établissements publics de coopération intercommunale des Yvelines, Comité d’organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, Comité National Olympique et Sportif Français, Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF), fédérations sportives agréées, comités départementaux sportifs et scolaires, Rectorat de l’Académie de Versailles, directions des services du Département des Yvelines, organisateurs de manifestations sportives, organismes de presse et médias, associations œuvrant dans le secteur médico-social, éducatif ou de l’inclusion, prestataires du Département des Yvelines.

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

**Information sur les éventuels transferts de données hors UE**

**Vos données ne font pas l’objet d’un transfert de données en dehors de l’Union Européenne.**

**Comment vous pouvez exercer vos droits sur les données vous concernant ?**

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, , les effacer ou les rectifier, demander la portabilité de vos données. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Vous disposez également d’un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que de retirer votre consentement. Le Conseil départemental des Yvelines a nommé auprès de la CNIL une Déléguée à la Protection des Données, que vous pouvez contacter à l’adresse suivante afin d’exercer vos droits ou pour toutes questions relatives à la protection de vos données : dpo@yvelines.fr, ou par courrier à DPO, Hôtel du Département 2, place André Mignot 78012 VERSAILLES CEDEX.

**Information sur la possibilité d’introduire une requête auprès de la CNIL**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d’accès n’est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale. Consultez le site cnil.fr pour plus d’informations sur vos droits.